

**Préavis numéro 3 / 2016-2017 relatif à l'autorisation générale d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles pour la législature 2016 – 2021**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission de Gestion, composée de Messieurs Guex, Peiris et Visinand, s'est réunie afin d'examiner le préavis municipal 3/2016-2017 relatif à l'autorisation générale d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles pour la législature 2011-2016. Nous avons également rencontré la Municipalité pour en discuter le 12 septembre 2016.

La demande de la Municipalité est conforme au règlement sur la comptabilité des communes (art. 11) ainsi qu'au règlement du Conseil Général (art. 80). Une telle autorisation nous paraît justifiée afin de permettre à la Municipalité de résoudre rapidement, sans devoir attendre la tenue d'un Conseil Général, des affaires à caractères imprévisibles et exceptionnelles et qui nécessitent en outre des dépenses afin de les régler (par exemple une conduite d'eau qui rompt subitement ou un collecteur bouché).

Cette autorisation était déjà en place lors de la législature précédente et n'a heureusement pas dû être utilisée d'après la Municipalité. La Commission de Gestion a également relevé que cette autorisation, a été accordée dans les communes avoisinantes que nous avons contactées avec des plafonds financiers différents d'une commune à l'autre. D'après le Préfet à qui nous avons parlé, le plafonds moyen accordé pour cette autorisation est de 50'000 CHF par cas. Notre Municipalité propose dans ce préavis un plafonds de 30'000 CHF par cas avec aussi une limite de 60'000 CHF par année (à moins que l'un des montants n'ait fait l'objet d'une demande de crédit rétroactive). Le contenu de ce préavis est donc, de notre point de vue, dans la norme.

Par conséquent, la Commission de Gestion vous recommande d'approuver le préavis municipal 3 / 2016-2017 tel que présenté.

Pour la Commission de Gestion



Jean-Benoît Guex



Michel Peiris

Patrick Visinand



Vich, le 24 septembre 2016